

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42578

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 24942 de Mme Rabault

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , individualisé et par capitalisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement de précision vise à rappeler l'un des objectifs insidieux de cette réforme des retraites qu'entend imposer le Gouvernement à nos concitoyens, celui du développement des retraites par capitalisation. Avec cette réforme, le Gouvernement cherche à acclimater les ménages à une épargne retraite individualisée et pose les bases d'un système de retraite par capitalisation.